

RÉDACTION
BUREAU D'ABONNEMENTS
Lausanne, Rue de St-François 20.

On s'abonne, en Suisse, en Allemagne et en Autriche, dans tous les bureaux de poste. Les abonnements partent du 1er ou du 15 de chaque mois.

Table with 3 columns: PRIX D'ABONNEMENT, Un an, 6 mois, 3 mois. Rows for Suisse, Union postale, and Prix du numéro.

GAZETTE DE LAUSANNE

ET JOURNAL SUISSE

FONDÉ EN 1799

ANNONCES

HAASENSTEIN & VOGLER

Lausanne, Place de la Palud 24

Montreux, Vevey, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg, Saint-Imier, Delémont, Bienna, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, etc.

PRIX DES ANNONCES

Pour l'étranger... 25 centimes la ligne. Pour la Suisse... 20 centimes la ligne.

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LAUSANNE, 24 septembre 1891.

BULLETIN POLITIQUE

La date que nous venons d'écrire est une journée importante pour nos voisins du grand-duché de Bade. Ils nomment aujourd'hui les Wahlmänner, chargés eux-mêmes d'élire la moitié renouvelable des membres de la deuxième Chambre des Etats, et l'agitation politique est assez vive.

Bien que le grand-duché de Bade passe à bon droit, depuis quarante ans, pour l'un des Etats les plus libres et les mieux gouvernés de l'Allemagne, sa constitution n'a pas été mise sur le moule moderne. Elle date du 22 août 1818, est sortie intacte des épreuves de 1848 et n'a subi que des modifications de détail.

Les Etats du pays sont formés de deux Chambres. La première se compose: 1° des princes de la maison grand-ducale; 2° des chefs des familles appartenant à la noblesse d'Etat (standesherrliche Familien); 3° de l'évêque du pays et d'un ecclésiastique protestant nommé à vie par le grand-duc, avec rang de prélat; 4° de huit députés de la noblesse seigneuriale (grundherrliche Adel); 5° de deux députés des Universités; 6° des membres nommés par le grand-duc sans condition de rang et de naissance, au nombre de huit au maximum.

Cette Chambre haute représente comme partout l'élément le plus conservateur des pouvoirs publics.

La seconde Chambre se compose de soixante-trois députés des villes et bailliages. Ceux-ci sont nommés par des Wahlmänner, élus eux-mêmes, depuis 1869, par tous les citoyens qui ont accompli l'âge de vingt-cinq ans et ont leur domicile dans la circonscription électorale. Tous les citoyens âgés de trente ans sont éligibles. Une seule exception est faite: « Les membres effectifs de la première Chambre, les électeurs et éligibles dans les élections de la noblesse, ne peuvent prendre part aux élections primaires des villes et bailliages, ni être élus Wahlmänner ou députés ».

Depuis trente ans, le parti libéral-national est aux affaires. Il n'y a pas déployé la raideur autoritaire qui le distingue dans le nord de l'Allemagne, et le président du conseil, M. le Dr Turban, assisté de MM. Eisenlohr, le Dr Hardeck, les barons de Reck et de Marschall ont gouverné généralement avec équité et modération et n'ont point donné à corps perdu dans le Kulturkampf.

Un revirement assez prononcé semble cependant s'être produit dans les esprits. Aux dernières élections au Reichstag allemand, qui se font au suffrage universel et direct, le parti régnant a été dépossédé de la presque totalité de ses sièges. Sur 14 députés que le grand-duché envoie à Berlin, 2 sont conservateurs, 8 appartiennent au centre catholique, 2 sont libéraux-progressistes, 1 appartient à la Volkspartei, 1 est socialiste et le quatorzième est au nombre des six « sauvages » que compte le Reichstag.

Il n'est pas probable que la journée d'aujourd'hui aboutisse à un échec aussi complet de la politique gouvernementale. Ces élections se font dans des conditions différentes. Les deux degrés tempèrent les oppositions. Et les considérations qui dominent ces élections générales ne sont pas identiques à celles qui influent sur le choix de représentants à la diète d'un Etat spécial. Nous avons vu souvent ce phénomène se produire en Suisse.

Les partis sont entrés très vivement en lice. Chacun a publié une proclamation et un programme électoral complet. Les libéraux-allemands ou progressistes ont conclu une alliance étroite avec les démocrates de la Volkspartei. Dans plusieurs circonscriptions également, ils marcheront d'accord avec le parti catholique, dont les revendications sont identiques sur plusieurs points.

Les différents groupes d'opposition demandent les élections au suffrage direct pour le Landtag comme pour le Reichstag; l'introduction d'enveloppes destinées à assurer le secret du vote; la suppression de la première Chambre ou du moins la modification de son système de recrutement; la suppression des privilèges de la noblesse d'Etat et de la noblesse territoriale; l'augmentation de salaire des employés inférieurs et spécialement des instituteurs; l'abaissement des tarifs de chemin de fer; la gratuité des écoles publiques et du matériel scolaire; le maintien des écoles mixtes, que les enfants catholiques et protestants suivent ensemble jusqu'à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, etc.

Le centre catholique appuie la plupart de ces vœux. Il demande en outre la liberté pour l'Eglise, pour les ordres religieux et pour les missions, et observe le silence en ce qui touche les écoles mixtes.

Un incident, que nous avons déjà brièvement indiqué, est venu alimenter et irriter les polémiques: A l'occasion du jour de naissance du grand-duc, le cabinet, sous prétexte de le féliciter, lui a dédié une longue adresse dans laquelle il chante ses propres mérites. Il cherchait ainsi à provoquer de la part du souverain une réponse qui pût servir à influencer les

électeurs, et y a parfaitement réussi. S. A. R. a écrit à M. Turban qu'il désire ardemment voir son gouvernement persévérer dans les mêmes voies et son peuple ne pas prêter l'oreille à de néfastes conseils. Ces procédés ont naturellement provoqué dans l'opposition une grande colère. On reproche au cabinet d'avoir perfidement compromis la couronne dans la lutte des partis. Tout permet de penser cependant que le grand-duc, qui règne depuis 1852, et passe pour l'un des princes les plus avisés de l'Allemagne, a parfaitement su ce qu'il faisait. Dans cette circonstance, il n'a du reste pas dévié de la ligne de conduite que ses alliés et l'empereur lui-même ont suivis sans cesse en protestant contre la neutralité olympienne que les théories parlementaires imposent aux souverains.

D'après les prévisions de gens bien informés, une majorité considérable restera aux nationaux-libéraux, mais l'opposition de toute nuance gagnera une douzaine de sièges.

La nouvelle donnée par le Daily News que M. Gladstone assistera en personne aux réunions de la fédération nationale-libérale, qui commenceront le 30 de ce mois à Newcastle et qu'il y prendra la parole dans la séance du 2 octobre, semble indiquer que le parti libéral renonce à la politique de temporisation qu'il a pratiquée pendant ces derniers mois. Plus d'une raison avait, d'ailleurs, milité en faveur de cette tactique d'attente: l'état de santé de M. Gladstone, la suite d'une violente attaque d'influenza et de la mort de son fils, inspirait des inquiétudes; l'intrigue de M. Parnell, cherchant à perpétuer son autorité menacée, n'avait pas été complètement déjouée; la Spirited foreign policy de lord Salisbury, pour nous servir d'une expression de lord Beaconsfield, n'avait pas encore abouti à un lamentable échec.

Aujourd'hui, au contraire, la situation est transformée: M. Gladstone est assez remis pour prendre, paraît-il, la direction d'une campagne de dissolution; M. Parnell et ses amis ne sont plus que l'ombre de l'ombre d'un parti; les articles enflammés du Standard et des autres organes torys peuvent inspirer la crainte de voir lord Salisbury tenter un coup de tête à l'extérieur pour regagner l'opinion qui a si complètement divorcé d'avec lui; une plus longue attente ne serait donc pas justifiée et le moment est venu pour le leader des libéraux de saisir le pays du programme définitif sur lequel il engagera la lutte. C'est ce qu'il fera probablement le 2 octobre, à Newcastle. Il précèdera sans doute mieux la façon dont il entend le home rule irlandais; il prendra position dans cette question ouvrière qui commence à occuper tant de place dans les préoccupations du monde politique anglais et à l'égard de laquelle les différents groupes parlementaires se sont montrés jusqu'ici hésitants. Chose plus importante encore, il sera amené par la force des choses à faire savoir quelle direction il imprimera à son parti dans le domaine de la politique étrangère. Est-il plus près de la triple alliance que d'une entente avec la France et la Russie, jadis préconisée avec tant de chaleur par sir Charles Dilke? Veut-il encore l'évacuation de l'Egypte? Autant de points qu'il tiendra sans doute à fixer, comme préliminaire à la grande lutte électorale qui ne saurait tarder au delà de l'été prochain.

Le congrès des accidents du travail.

Berne, 23 septembre.

Le congrès travaille avec beaucoup d'assiduité: une longue séance chaque matin, suivie d'une longue séance de relevé.

Pour la première séance d'affaires, le comité d'organisation avait mis à l'ordre du jour une question d'ensemble qui devait forcément mettre les opinions divergentes aux prises: — celle des rapports de l'assurance - invalidité (en Allemagne) avec les assurances maladie et accidents. Le premier rapporteur était M. Bodenheimer. Son discours, qui complétait un rapport écrit, résumant méthodiquement la matière des assurances allemandes, peut se résumer comme suit: « La nature de mon sujet nous oblige à raisonner sur un état de choses tel qu'il existe en Allemagne: triple assurance — accidents, maladie, invalidité. Et l'hypothèse est: l'assurance obligatoire et l'assurance dans un des domaines entraînant l'assurance dans les deux autres. »

J'ai encore les mêmes convictions qu'au congrès de Paris. Les assurances obligatoires conviennent aux peuples du tempérament germanique. Mais les doutes sont restés les mêmes en ce qui concerne les peuples latins, habitués au régime du code civil. Les assurances obligatoires leur répugnent comme contraires à la conception individualiste issue de la Révolution française. Celle-ci a affranchi l'individu; on redoute de le placer de nouveau sous l'influence d'organisations corporatives rappelant plus ou moins les corporations du moyen âge. Les assurances obligatoires leur répugnent aussi parce qu'ils y voient un achèvement vers le socialisme d'Etat. Ce dernier argument est celui dont la valeur est la plus douteuse.

Le socialisme d'Etat est une question de mesure. On a cherché à la résoudre par la formule: il ne faut confier à l'Etat que les fonctions nécessaires, celles pour lesquelles l'activité des citoyens, privée ou collective, est insuffisante. Mais cette formule, comme toutes les formules, ne vaut que par l'application qu'on

lui donne. Et l'application varie selon le tempérament des peuples.

Puisque le congrès siège en Suisse, il n'est peut-être pas inutile de constater que c'est dans les petites républiques, qui ont un long passé démocratique, que le socialisme d'Etat offre le moins d'inconvénients.

Il y a donc divergence entre Allemands et Latins. Mais, malgré cette divergence, l'institution des assurances obligatoires fera le tour du monde. Les peuples s'imitent dans leurs législations. Ensuite les assurances deviennent de plus en plus la panacée universelle et populaire. Et spécialement les assurances ouvrières sont pour l'Etat, pour les patrons et pour les ouvriers un oreiller commode; pour l'Etat qu'elles soulagent d'une partie des charges du paupérisme; pour les patrons auxquels elles prennent le souci de la responsabilité civile; pour les ouvriers, certains que, s'ils deviennent les victimes du travail ou de la maladie professionnelle, il sera pourvu au plus nécessaire. Et enfin, il n'est pas inutile de faire remarquer que depuis le congrès de Paris, la question a fait de grands progrès. La Suisse, par exemple, s'est donné l'article constitutionnel qui ordonne à la Confédération de légiférer sur les assurances contre les accidents et la maladie. Et puis, qui aurait cru, au congrès de Paris, que dans notre réunion actuelle nous aurions à enregistrer un projet de loi comme celui de MM. Constans et Rouvier sur la création d'une caisse nationale des retraites ouvrières? Ce projet n'institue pas l'obligation, mais mesure le montant des pensions à un chiffre dont les plus téméraires n'auraient pas osé rêver il y a deux ans.

La question des assurances sociales ne se résoudra que par le principe de l'obligation. Si l'assurance n'était que facultative, on ne serait jamais assuré que le but serait rempli; il faudrait instituer un système de contrôle qui dégènerait en paperasseries et en tracasseries administratives.

Deuxième point: en organisant le régime obligatoire de l'une des branches d'assurance — accidents, maladie et invalidité — on arrivera forcément à organiser les autres. Ce que l'on accordera à une catégorie de victimes du travail, il faudra l'accorder aux autres. Puis, on ne sait pas, dans bien des cas, où est la limite entre l'accident et la maladie.

Dans le mécanisme des institutions allemandes il y a encore des rouages qui grincent. Il y a des lacunes et des inégalités. Mais tout cela est perfectible, et sera perfectionné. Des projets de loi qui amélioreront les dispositions actuelles sont préparés et l'office impérial des assurances a à sa tête un homme, M. le Dr Bödiker (présent au congrès), dont les sentiments d'intelligence philanthropique sont connus. On peut donc passer sur les critiques de détail. Mais il est une critique importante qu'il convient de retenir: c'est le manque d'unité. L'agencement organique manque entre les trois branches de l'assurance. De là, perte de temps, de travail et augmentation des frais. Il est à craindre que d'autres Etats tombent dans la même faute, étant obligés, comme l'Allemagne, de procéder pièce par pièce, parce que la matière des trois branches d'assurance est trop vaste pour qu'on puisse se résoudre à la régler d'emblée dans une seule loi. En Allemagne, ce n'est en réalité que depuis le moment où l'assurance contre l'invalidité et la vieillesse a commencé à fonctionner que l'on a pu se faire une idée nette, claire et surtout complète du fonctionnement des assurances ouvrières.

Quant à l'organisation des assurances ouvrières en Suisse, si le terrain était entièrement vierge, si la constitution permettait de légiférer sur l'assurance-invalidité, s'il n'existait pas de sociétés de secours mutuels dont le fait menager l'existence et les traditions, je voudrais que la Suisse dit:

Indemnité pour toutes les incapacités de travail, totales ou partielles, temporaires ou permanentes. Charges de l'assurance supportées par l'Etat, les patrons et les ouvriers. Pouvoir réglementaire et administratif exercé par des organes représentant l'Etat, les patrons et les ouvriers. La division actuelle en assurance-maladie, accidents et invalidité, remplacée par une autre division: 1° maladie et accidents dont les suites se font sentir jusqu'à un an; 2° accidents graves et invalidité. Première catégorie ou branche d'assurances administrée par des organismes locaux (par exemple par arrondissements d'état civil) avec réassurance entre eux. Deuxième catégorie centralisée, mais ayant comme organes les caisses locales. Dans les grands pays, une organisation analogue pourrait être créée par provinces.

En résumé, il existe une connexité étroite entre les trois branches d'assurances. S'il était permis de faire voter des vœux par le congrès, on pourrait lui soumettre le suivant:

Il est désirable que les Etats qui créent une des branches des assurances ouvrières l'organisent de telle façon que les autres branches puissent s'y rattacher sans difficulté.

Après M. Bodenheimer, le même sujet a été repris, conformément à l'ordre du jour, par M. Schuler, inspecteur de fabriques suisses, qui est arrivé à des conclusions analogues.

M. Bödiker, président de l'Office impérial des assurances à Berlin a répliqué. Dans une allocution qui a obtenu un grand succès, il s'est efforcé de réfuter quelques-unes des critiques formulées contre l'organisation et le fonctionnement des assurances allemandes:

« Les rapporteurs, a-t-il dit, ont fait remarquer que la législation allemande avait bien des lacunes; nous en convenons tout en ayant rappelé les difficultés qui ont dû être surmontées. Il fallait tenir compte des institutions préexistantes. Il fallait gagner leurs sympathies, afin qu'elles servissent de point d'appui. Aujourd'hui tous ceux-là sont consentants et satisfaits, qui hier auraient refusé de prendre sur eux un fardeau si lourd. C'est ainsi que nous avançons. N'est-il pas significatif que cette assemblée ait traité sans préambules l'assurance contre la vieillesse et l'invalidité? Je vois venir le moment où dans cette même salle on s'occupera de l'assurance des veuves et des orphelins. »

Puis est venu un orateur français très sympathique, M. Gigot, de Paris, vice-président de la Compagnie des forges et mines d'Alais:

M. Bodenheimer vient de dire que les assurances ouvrières feront le tour du monde. Je partage sur ce point sa conviction. Je ne veux pas discuter en ce moment la question de l'assurance obligatoire. Mais,

qu'elle soit libre ou imposée, je crois fermement, comme M. Bodenheimer, que l'assurance ouvrière est la solution nécessaire des problèmes que nous étudions ici.

Je retiens également de ses déclarations un point important, sur lequel je suis d'accord avec lui. C'est que l'assurance contre l'invalidité, l'assurance contre les accidents légers et contre ce qu'il nomme très bien les maladies professionnelles, est le corollaire obligé de l'assurance contre les accidents plus graves du travail, et que, par conséquent, si l'on veut placer ces derniers sous le régime de l'assurance par l'Etat, il faudra de toute nécessité étendre ce régime aux accidents plus légers et aux maladies professionnelles. Il ne faut donc pas qu'on s'y trompe. Si l'on entre dans la voie de l'assurance par l'Etat, il faudra y aller jusqu'au bout. Il faudra accepter ou subir dans sa plénitude ce formidable mécanisme qu'a inauguré l'Allemagne; peut-être même, n'est-ce pas assez encore du système allemand: car M. Bodenheimer vient de nous dire que dans ce système il trouve des lacunes. Aussi ne puis-je en l'entendant me défendre de me rappeler le mot de M. Royer-Collard: « On ne fait pas au scepticisme sa part: si on lui livre une partie de l'entendement, il s'en va tout entier. » J'en dirai autant du socialisme d'Etat: On ne lui fait pas non plus sa part; qu'on lui livre quelque chose de la société, de l'industrie, de la liberté individuelle: il aura bientôt tout envahi!

En France, l'initiative privée a pourvu aux besoins dont vous a entretenus M. Bodenheimer. En ce qui concerne les accidents légers et les maladies professionnelles, il vous a dit dans son remarquable rapport, qu'il a si bien complété par les développements que vous venez d'entendre, comment se sont manifestés sur ce terrain « la solidarité entre ouvriers par la création des sociétés de secours mutuels et la philanthropie des employeurs par la fondation de caisses patronales ». Eh bien! Si le système d'assurances par l'Etat doit prévaloir, il faudra faire table rase de ces utiles et fécondes institutions.

M. Béchaux, professeur à la faculté de droit de l'Université catholique de Lille, prend la parole. Ce professeur est hostile aux assurances ouvrières. En général, un revirement semble s'être produit à cet égard dans le monde catholique. En France, c'est l'évêque Freppel et le comte de Mun qui ont les premiers présenté des projets de loi instituant des assurances ouvrières... Et naguère, le congrès catholique de Malines s'est prononcé contre ces institutions... Puis M. Decurtins manque au congrès... Cela donne à réfléchir. Quoiqu'il en soit, M. Béchaux nie que la question des accidents du travail soit de droit public. Il faut la régler par le droit privé, en reformant les dispositions relatives au contrat de louage d'ouvrage. M. Béchaux retire une partie de ce que l'école non-interventionniste avait concédé à Paris par l'organe de M. le professeur Dejeune, qui admettait tout ou moins, en vertu d'un droit public nouveau, la notion du risque professionnel pour les cas de force majeure.

Puis vient M. de Mayr, ancien membre du gouvernement d'Alsace-Lorraine, et maintenant modeste-ment privat dozent à Strasbourg. M. de Mayr est un assidu des congrès et il parle volontiers. Il répond à M. Béchaux et explique que l'on comprend mal en général la signification du mot « socialisme d'Etat ».

M. Muzet, conseiller municipal à Paris et président d'un syndicat général commercial et industriel, est pour l'assurance obligatoire, mais contre le système allemand.

M. Veysier, délégué des chambres ouvrières syndicales à Paris, appuie l'opinion de M. Muzet, en ce qui concerne la nécessité de l'assurance obligatoire, mais il ne croit pas que les institutions d'initiative privée, trop peu nombreuses, puissent à elles seules résoudre la question, et c'est là, ce qui, selon lui, motive l'intervention de l'Etat, pour créer des œuvres ayant un caractère général.

M. Gigot insiste sur les services rendus par les institutions patronales.

M. Bodenheimer prend encore la parole comme rapporteur:

La notion nouvelle du risque professionnel est la conséquence de l'insuffisance du code civil en matière de réparation d'accidents. Mais en laissant subsister la responsabilité civile à côté de celle qui résulte du risque professionnel, on ferait fonctionner côte à côte deux systèmes différents, ce qui donnerait lieu, dans la pratique, à des difficultés considérables. En généralisant à tous les accidents l'application du principe du risque professionnel, on simplifie l'application. La Suisse, en raison de sa faible étendue et de ses conditions industrielles, ne se prête pas, comme l'Allemagne, à la création d'un certain nombre de corporations. L'organisation allemande offre d'excellents côtés; elle crée des rapports plus intimes entre les patrons d'une même industrie, d'une part, et entre les patrons et les ouvriers, d'autre part. Pour la Suisse, il faut un organisme plus centralisé; il serait à désirer qu'il fit à la fois l'assurance-accidents, l'assurance-maladies et même l'assurance-invalidité, et que la Confédération, les cantons, les patrons et les ouvriers eussent leur part d'influence sur l'administration.

La séance est levée assez tard. On se sépare dans un état d'animation assez prononcé, après cette première escarmouche. Deux camps sont en présence.

Mardi, on s'est radouci. La présence de M. Bödiker agit favorablement. Entre Allemands et Français, on se semble de compliments et d'éloges. Le soir, on se réunit ensemble au Casino, et la nouvelle de la suppression partielle du passeport aidant, on est près de fraterniser sérieusement.

Mercredi, après un remarquable discours sur l'état de la question en France, M. le professeur Cheysson, de Paris, fait de remarquables concessions au système d'assurance obligatoire. Il propose d'ajouter au titre « congrès des accidents du travail », le sous-titre « et des assurances sociales ». Il se rallie à la division proposée par M. Bodenheimer, qui veut réunir à l'assurance-maladie celle des accidents légers et joindre l'assurance des accidents graves à l'assurance-invalidité. Le rapprochement des opinions fait des progrès sensibles.

Mercredi, M. Engel-Gros, le grand industriel mulhousien et bâlois, présente un système nouveau pour la prévention des accidents. Il développe, avec démonstration pratique sur des appareils, une proposition qui repose sur la nécessité d'inspections officielles dans les

usines et manufactures pour arriver à l'application sérieuse des mesures préventives et qui démontre l'opportunité d'une législation spéciale destinée à rendre obligatoire l'emploi des appareils reconnus pratiques. M. Engel-Gros obtient un vif succès.

Jeudi, excursion dans l'Oberland, offerte par le Conseil fédéral, avec banquet à l'hôtel Victoria.

C. BODENHEIMER.

L'exposition suisse de pisciculture.

Bâle, 22 septembre.

II

Avant de quitter les grands aquariums, n'oublions pas de contempler le plus gros des poissons de l'Europe, le silure, plus connu sous le nom de salut. On le trouve dans les lacs de Neuchâtel et de Morat. Sa couleur sombre, la longueur de sa nageoire caudale, les barbillons de son museau en font une espèce de monstre. Les uns disent que sa chair est délicate, les autres qu'elle est molle et nauséabonde. Nous ne nous prononcerons pas, n'en ayant jamais goûté.

Comme contraste, non loin de là se trouvent des carpes à miroir, dont les brillantes écailles reflètent la lumière, et qui semblent fières de leur parure.

Il est fort agréable d'avoir dans son salon un joli aquarium. Seulement, la chose n'est pas facile; pour organiser un aquarium convenable, il faut un savant doublé d'un homme de goût. Un savant, pour choisir les plantes et les animaux qui doivent y figurer; un homme de goût, pour arranger les rocaillies, disposer les tufs et veiller à l'harmonie générale. Que de fois nous avons souri à la vue d'aquariums dont l'intérieur représentait un temple grec, de sorte que les vérons nageaient au niveau des frises! Que de fois n'avons-nous pas soupiré en pensant à l'existence éphémère de certains poissons condamnés à vivre dans une eau bourbeuse, au milieu des lichens et des algues! Les aquariums d'appartement exposés à Bâle nous ont paru avoir évité l'un et l'autre écueil. Ici nous avons à mentionner M. Barschky, de Bâle, les établissements d'Orishof et d'Huningue, et, si nous ne faisons erreur, un Vaudois émigré, M. A. Perrotet.

Les établissements de pisciculture sont nombreux en Suisse; presque tous ont envoyé à Bâle des plans, du mérite desquels nous ne voudrions pas décider. Il en est venu aussi de l'étranger, de Bouzay, par les soins de M. Hauser, ingénieur en chef des ponts et chaussées, pour les départements des Vosges et de la Haute-Saône, d'Huningue, avec un appareil à la glace pour conserver les œufs des poissons. Beaucoup de cantons suisses ont exposé dans cette catégorie. Celui de Vaud n'y a pas resté en arrière; M. Chaulmontet, à Valorbès, avec le plan de son établissement de pisciculture, vient d'obtenir à Bâle une mention honorable.

Le département de l'agriculture du canton de Vaud a exposé de jeunes truites à leurs différents degrés de développement et conservées dans l'alcool. Il lui a été décerné un diplôme de première classe. Zoug, Orishof ont aussi envoyé des collections dignes d'intérêt. Notons encore les préparations de M. R. Maurer, et de M. G. Schneider, à l'Institut zoologique de Bâle.

Comme on peut le penser, les instruments de pêche se trouvent en nombre à l'exposition. Tout d'abord les regards sont attirés par une nasse antique en fer d'environ 3 mètres de longueur, et qui devait servir jadis à la pêche du saumon dans le Rhin. Puis viennent des filets de toutes sortes. Une maison de Glasgow, une autre de Constance (M. G. Hirner), et enfin M. Savoie-Petitpierre, à Neuchâtel, représentant d'une grande fabrique à Itzeho (Holstein), nous donnent de superbes spécimens de filets de toutes dimensions. Citons de M. Savoie un grand filet de 30 mètres au moins, qui doit être un véritable fléau pour le lac où on l'emploie.

Les hameçons, lignes, cuillères, etc., ne font certes pas défaut; sans parler de M. Savoie, déjà nommé, M. Christophe Burkhardt, de Bâle, et une foule d'autres, parmi lesquels M. W. Blanchot, à Vevey, nous montrent les perfectionnements que l'on a apportés à ces instruments jadis si primitifs. Le département de l'agriculture du canton de Vaud a exposé un vase pour le transport des poissons: au moyen de cet appareil, l'air se renouvelle sans cesse et les poissons n'ont pas à redouter l'asphyxie.

MM. Savoie et Hirner ont aussi en abondance des costumes de pêcheur, imperméables, cela va sans dire, et protégeant un homme de la tête aux pieds.

Sans parler du pêcheur et du braconnier, les poissons ont une foule d'ennemis, la loutre, par exemple, dont l'exposition nous fournit un bel exemplaire vivant, puis une foule de reptiles et d'insectes rassemblés avec beaucoup de soins par M. G. Schneider, de l'Institut zoologique.

A côté des ennemis du poisson, on a dû placer aussi les pièges destinés à les exterminer; M. Meyerhofer, de Berne, s'est occupé surtout de la loutre, pour laquelle il a inventé une trappe spéciale.

Le département de l'agriculture du canton de Vaud a obtenu un diplôme de 1re classe

pour ses échelles à poisson dans l'Orbe et la Venoge, dont il a envoyé des plans avec des photographies.

M. Hildebrand, à Zurich, expose les différentes sortes de bateaux employés par les pêcheurs. Ce sont de petits modèles aussi exacts que possible et dont la construction a exigé beaucoup de temps et de minutie.

Passons maintenant à un sujet plus appétissant, celui des conserves. Deux négociants bâlois, MM. Christen et Lœliger, y déploient une éminente supériorité. M. Christen a un pavillon dans lequel, chaque matin, l'on peut admirer des poissons de mer et d'eau douce, d'une taille énorme et d'une parfaite conservation.

L'histoire de la pêche et la littérature ichthyologique ne sont pas fortement représentées à Bâle. M. H. Goll, de Lausanne, a obtenu un diplôme de 1^{re} classe pour ses dessins de corégones, du lac Léman et du lac de Neuchâtel. Plusieurs gouvernements et plusieurs sociétés ont communiqué leurs lois et statuts. Il est fâcheux que cette mesure n'ait pas été générale; on aurait pu arriver, par ce moyen, à une loi meilleure que celle qui nous régit.

Les préparations scientifiques ne sont pas la partie la moins intéressante de l'exposition. M. G. Schneider a envoyé beaucoup de très belles choses. Son squelette de lamproie, *Petromyzon fluviatilis*, est un chef d'œuvre de patience et de dextérité.

Nous voici parvenu à la fin de notre tâche. Sans doute nous avons été incomplet, peut-être inexact. Beaucoup de choses de valeur nous ont échappé. Cependant nous en avons dit assez pour montrer le résultat obtenu par des hommes de persévérance et de dévouement, ne craignant point de dépenser leur temps et leurs forces en vue d'une œuvre utile. Nous saisissons cette occasion de remercier le comité, dont la bienveillance envers les correspondants de journaux ne s'est jamais démentie, et nous a facilité, de toutes manières, un travail qui nous a vivement captivé.

J. B.

Lettre de Paris.

(De notre correspondant parisien.)

Paris, 23 septembre.

Les passeports. — *Lohengrin* et *Thermidor*. — L'affaire de Saint-Mandé.

La décision de l'empereur d'Allemagne au sujet des passeports exigés à l'entrée en Alsace-Lorraine, a produit partout ici une très bonne impression. A la Bourse d'abord, où l'on s'était ému quelque peu du ton belliqueux du toast d'Erfurt, cet acte a été considéré comme un symptôme pacifique de première importance, étant donné surtout le fait que l'abrogation du régime des passeports a été spontanée, sans qu'aucune circonstance particulière rendit cette mesure plus ou moins utile à l'heure actuelle qu'à toute autre époque.

La presse s'est prononcée dans le même sens que le marché financier. Les journaux de toute opinion politique — j'en excepte seulement ceux qui en matière internationale, aussi bien que pour les affaires intérieures de la France, ne discutent qu'au moyen d'insultes et de gros mots — se réjouissent de l'adoucissement survenu dans le régime imposé aux populations des provinces annexées. Cette satisfaction n'exclut pas cependant un certain étonnement. Le jeune empereur, qui peut se vanter de ne rien faire comme un autre, a pris l'opinion publique par surprise, en restreignant une mesure d'exception au moment où il paraissait dans une disposition rien moins que cordiale à l'égard de la France.

On a donc cherché la raison de cette évolution. Les uns en attribuent la cause au désir de répondre aux paroles pacifiques de M. Carnot et de ses ministres, d'autres à l'influence des sages conseils de M. de Münster et du prince de Hohenlohe, d'autres enfin à la seule préoccupation d'atténuer l'impression pénible causée par le discours d'Erfurt. N'insistons pas sur ce point, qui ne peut être résolu qu'à l'aide de suppositions, et constatons seulement que la presse française n'est pas sortie à cette occasion de la modération qu'elle observe, bien que le sujet pût facilement prêter à de nombreuses récriminations.

On ne donne pas *Lohengrin* ce soir à l'Opéra, la coutume de ce théâtre étant de varier son affiche. La question si vivement agitée ces jours passés peut d'ailleurs passer pour résolue: la pièce de Wagner est acquise à la scène française. Par contre, il en surgit une nouvelle. L'attitude du gouvernement, à propos de *Lohengrin*, encourage les admirateurs de *Thermidor* — ou si vous voulez ceux qui ont regretté l'interdiction de ce drame historique — à réclamer de nouveau contre cette interdiction.

M. Sardou, interviewé à ce propos, déclare qu'il ne fera aucune démarche, tout en conservant l'assurance qu'il finira par obtenir gain de cause, l'opinion publique ne pouvant guère admettre qu'un auteur français n'ait pas droit à la même protection qu'un maître allemand. A la Comédie-Française, on paraît aussi croire que *Thermidor* sera de nouveau autorisé. C'est à M. Claretie qu'il appartient en tout premier lieu de travailler dans ce sens; seulement les ministres hésiteront peut-être à se prononcer avant que la rentrée des Chambres ne leur ait permis de tâter le terrain sur l'éventualité d'un incident parlementaire.

Dans la seconde audience de l'affaire de Saint-Mandé, le tribunal a entendu les derniers témoins, le réquisitoire et les plaidoiries des défenseurs. Aujourd'hui, c'est le tour des avocats des parties civiles.

La situation du mécanicien Caron s'est quelque peu améliorée, en ce sens que deux témoins, le chauffeur Foust et un jeune voyageur du nom d'Abraham, ont appuyé son dire au sujet de la position du disque. Le substitut a réclamé une punition sévère contre les deux prévenus, dont les avocats demandent au contraire l'acquiescement du chef d'accusation par

imprudence. On s'attend à ce que le tribunal renvoie de quelques jours le prononcé du jugement.

NOUVELLES POLITIQUES

On se souvient que le gouvernement anglais avait déclaré à plusieurs reprises que, loin d'avoir adhéré au traité de la triple alliance, il n'avait même pas connaissance du texte de ce traité. Il semble que lord Salisbury soit bien près d'être éclairé sur ce point: la *Tribuna*, organe de M. di Rudini, annonce en effet que le comte Torielli, ambassadeur d'Italie à Londres, qui retournera vendredi à son poste, sera porteur du texte du traité de la triple alliance, qu'il est chargé de communiquer au gouvernement britannique.

— On espère, au ministère des finances, à Rome, que la révision des tableaux de l'impôt sur la richesse mobilière donnera une augmentation de deux millions. Dans quelques villes, le mécontentement pour cette révision a entraîné la démission des syndics, qu'on accusait de ne pas assez défendre les particuliers contre les exigences des agents du fisc. Les journaux, même amis du ministère, reconnaissent que ce n'est pas au moment où le pays traverse une crise aussi sérieuse qu'on peut exiger une plus grande sévérité de la part des agents du fisc. Cet impôt fournit au budget 200 millions.

— La *Gazette de la Croix* déclare que la *Gazette de Cologne* a publié une information fantaisiste en annonçant que l'empereur d'Allemagne avait invité le tsar à visiter Berlin. Le correspondant de la *Gazette de Cologne* a été évidemment victime d'une mystification.

— Les socialistes de Berlin ont élu leurs délégués au congrès d'Erfurt. Les réunions dans les quartiers ont été très agitées; celle de la 5^e circonscription a même dû être dissoute par la police, car elle prenait une mauvaise tournure. Les candidats du comité directeur sont pour la plupart élus et les « jeunes » ne seront certainement, à Erfurt comme à Halle, qu'une infime, mais très bruyante minorité.

— Le *Siecle*, de Paris, annonce que le comité de représentation de la presse républicaine à l'inauguration de la statue de Garibaldi à Nice est définitivement constitué. Il a chargé M. Anatole de la Forge de prendre la parole au nom de la presse républicaine, lors de la cérémonie. Il a rédigé et fait approuver, d'accord avec la ville de Nice, deux circulaires en italien qui ont été adressées aux membres du parlement et aux directeurs des journaux d'Italie, les invitant à prendre part aux fêtes du 4 octobre. Il a décidé de recevoir le 5 octobre, au théâtre de Nice, les délégations italiennes, au nom desquelles M. Cavalotti a accepté de parler.

— L'empereur François-Joseph a donné l'ordre de rendre les honneurs militaires les plus étendus aux cendres du général Lasalle, tué à Wagram, dont l'exhumation a eu lieu hier, à quatre heures, et qui seront transférées à Paris.

— Un escadron de hussards, commandé par un général de brigade, prendra position devant le cimetière et escortera le corbillard de première classe conduisant le cercueil jusqu'au chemin de fer de l'Ouest. Un bataillon d'infanterie et quatre pièces de canon seront rangés devant la gare. Des salves seront tirées au moment de l'arrivée du convoi funéraire, et au départ du train emportant en France les cendres du général. En outre, un ordre de la place prescrit aux généraux et aux officiers supérieurs de la garnison de Vienne de se trouver dans le hall du chemin de fer de l'Ouest.

— Les nouveaux crédits demandés par l'administration militaire d'Autriche-Hongrie vont servir à augmenter le nombre des officiers, à donner quatre-vingt hommes de plus à chaque compagnie et à ajouter cent vingt-quatre canons à l'artillerie déjà existante. Quant aux crédits extraordinaires pour la marine, ils seront d'environ trois millions de florins.

— On mande d'Athènes au *Daily News* que trois nouveaux assassins viennent d'être commis en Crète: deux musulmans et un chrétien ont été tués dans différentes localités.

Le nouveau gouverneur de l'île de Crète annonce la prochaine publication d'un firman relatif à la réorganisation de la procédure et de l'administration judiciaire dans son gouvernement.

D'après la nouvelle législation, toute résistance aux autorités turques de la part des Crétois sera qualifiée crime et sera passible de la peine de mort.

— On mande de Shanghai au *New-York Herald* que la situation s'est aggravée. La populace est toujours maîtresse de Hang Wutch'ang, siège du gouvernement. Le vice-roi est prêt à se révolter; beaucoup d'étrangers fuient; trois navires de guerre sont partis pour Wutch'ang. Les puissances concentrent leurs flottes à Shanghai.

— Le *Herald* de New-York publie la dépêche suivante de Santiago, 22 septembre:

« Le ministre de la guerre se promenait hier dans la rue principale, lorsqu'il fut entouré par une troupe de volontaires des provinces septentrionales, qui lui dénoncèrent l'injustice dont ils sont victimes en étant retenus plus longtemps à Santiago.

« Ils lui demandèrent d'être renvoyés dans leurs foyers. Ils protestèrent aussi contre la mauvaise qualité de la nourriture. La nouvelle du mécontentement des troupes causa dans la ville une vive agitation. Les boutiques ont été fermées.

« Des troubles ont été évités grâce au sang-froid de M. Montt et du colonel Canto, qui ont promis de s'occuper des griefs des mécontents. »

Le gouvernement du Chili fait démentir cette nouvelle du *Herald*.

Les passeports allemands.

Voici en quels termes les journaux allemands ont reçu le nouveau rescrit de Guillaume II:

De la Paix:

D'un trait de plume, par dépêche télégraphique, l'empereur a pris une mesure d'apaisement à laquelle son père, malgré ses dispositions libérales, n'avait pas cru devoir se résoudre.

« Tout en se félicitant de cette mesure, on se demande avec une appréhension trop justifiée si elle n'est pas le résultat d'une fantaisie nerveuse et si, dans quinze jours, un nouveau décret télégraphique ne rétablira pas les passeports qu'une dépêche impériale a supprimés hier.

« Nous n'avons pas à scruter les idées de derrière la tête. Continuons à rester dignes sans faiblesse. Travaillons sans bruit et espérons.

Du Gaulois:

Il s'est passé hier, à Berlin, un fait considérable. Oui, un décret impérial en date du 22 mai 1888 et qui, en application, a été révisé par le décret français du 3 octobre 1891 et du 17 octobre 1891, imposait l'obligation du passeport à tous les étrangers arrivant en Alsace-Lorraine par la frontière française; et bien! cette mesure inique, dont le gouvernement allemand ne s'était relâché qu'un moment, cette année, au cours de l'affaire des peintres, vient d'être rapportée spontanément. L'impression a été profonde dans le public,

à la Bourse, dans les cercles politiques, où l'on se plaisait à y voir une satisfaction donnée à la France.

De l'Estafette:

Ce n'est assurément pas pour être agréable à la France que l'Allemagne fait tomber la muraille de Chine qu'elle avait élevée; un journal allemand nous le dit sur un ton rogue, en quoi il perd tout à fait son temps; car nous n'avons pas besoin vraiment de ses leçons pour savoir à quoi nous en tenir. Il n'empêche que le retrait des mesures d'exception est un geste réel donné à la paix de l'Europe; si l'Allemagne avait des intentions d'agression ou si elle croyait que l'entente franco-russe est perturbatrice de la paix du monde, elle n'aurait point rétabli sur l'ancien pied les relations entre la France et l'Alsace-Lorraine.

Des Débats:

Nous prenons actes des dispositions que le rescrit impérial révèle, et que nous avons essayé de définir. Il faut espérer que ces dispositions seront durables, et que l'on a renoncé pour toujours à une politique dont la rudesse dissimulait mal la vanité.

Du Siècle:

La patrie, aujourd'hui, doit consister dans un consentement, et non pas dans un emprisonnement; et, à ce titre, l'initiative de Guillaume II aboutirait, si on la poussait avec un peu de logique, à une conclusion depuis longtemps défendable: c'est que, pour être vraiment maîtresse des Alsaciens-Lorrains, l'Allemagne devrait les consulter. Si elle leur ouvre leurs frontières, c'est qu'elle reconnaît qu'ils ont un droit, et ce droit entraîne une conséquence primordiale: ils devraient pouvoir choisir leur nationalité et celle de leur sol.

Du Rappel:

Le traitement infligé à l'Alsace-Lorraine par feu l'empereur Frédéric et M. de Bismarck était brutal et indigne. Nos compatriotes l'ont supporté avec courage, bien qu'il ait eu pour effet de semer la ruine là où jadis était la prospérité. Il est presque superflu d'ajouter que leur amour pour la France n'a fait que croître avec les persécutions.

Il devenait urgent de mettre fin à ce mauvais expédient. Guillaume II l'a compris. Nous nous en félicitons parce que les Alsaciens-Lorrains souffriront un peu moins.

Du XIX^e Siècle:

Nous envoyons toutes nos félicitations à nos frères de là-haut, pour le soulagement, si incomplet qu'il soit, que cet acte apporte à leurs misères.

Nous savons, grâce à Dieu, qu'ils n'ont pas besoin d'être malheureux pour garder leur cœur à la France; nous savons, hélas! qu'ils ont encore bien des vexations à supporter, et que leur fardeau reste lourd, même après qu'ils sont délivrés de ce surcroît d'oppression.

Du Mot d'Ordre:

Les lois exceptionnelles si cruellement appliquées aux provinces qui nous ont été arrachées en 1871 n'ont pas produit l'effet attendu; elles n'ont pu détacher les Alsaciens-Lorrains de la patrie française et elles ont ainsi augmenté notre affection fraternelle pour ceux qui nous sont restés fidèles au prix de tant de douleurs.

Du Radical:

Somme toute, l'abrogation des passeports en Alsace-Lorraine n'est que partielle; les Français ne sont pas traités sur le pied d'égalité, puisque les Allemands peuvent venir chez nous comme ils veulent et autant qu'ils veulent sans restriction aucune.

Du Petit Parisien:

En se décidant à supprimer l'obligation du passeport visé par les autorités allemandes pour l'entrée en Alsace-Lorraine, le gouvernement de Guillaume II a fait l'aveu qu'il était excessivement gêné par cette mesure, dont la brutalité n'était égalée que par l'inutilité. Nous aurions tort, en France, de chercher une signification autre à cette décision impériale.

Il ne faut y voir ni une avance à notre patrie, ni une marque de recul dans la politique impitoyable qui pèse sur les Alsaciens-Lorrains.

Du Figaro:

Nous ne pouvons qu'affirmer qu'il n'y a pas un Français qui ne se réjouisse de la mesure prise, puisqu'elle soulage le sort des Alsaciens-Lorrains, puisqu'elle est une preuve de l'esprit pacifique d'un souverain qui a prononcé bien des paroles qui étaient de nature à faire naître certaines craintes.

De la Lanterne:

En Allemagne comme ailleurs, les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Quelques jours à peine après le toast d'Erfurt, un rescrit impérial vient de supprimer — ou tout au moins d'atténuer — ce qui était possible — le régime vexatoire des passeports en Alsace-Lorraine.

C'est évidemment un acte de sage politique et, surtout, de sage administration. Nous ne pouvons qu'en féliciter les Alsaciens-Lorrains et, plus encore, le gouvernement allemand.

INFORMATIONS DIVERSES

— M. de Freycinet est parti pour la Suisse, où il va chercher Mme et Mlle de Freycinet. L'absence du président du conseil durera deux ou trois jours. Il n'y aura donc pas de conseil des ministres avant la semaine prochaine.

— La cour d'assises de la Seine a condamné par défaut, pour outrages à l'armée, M. Sicard, ouvrier tailleur, gérant du *Père Peillard*, à deux ans de prison et 3000 fr. d'amende. Elle a fixé à deux ans la durée de la contrainte par corps.

— Le bruit courait hier à Londres qu'un cas de choléra s'était déclaré dans la ville. Le médecin qui a soigné le malade avait cru reconnaître le choléra asiatique; aussi avait-il demandé une enquête. Cette enquête a démontré que l'on se trouvait tout simplement en présence d'un cas de cholérine.

— Les orages continuent en Angleterre. Dans le Durham, la pluie a causé l'éboulement d'une colline, dont les débris obstruent le chemin de fer, près de la station de Shincleiff. On s'attend à d'autres éboulements si le temps ne change pas.

— Mardi soir, près de Wolbrom, à proximité de la frontière russo-prussienne, une collision a eu lieu entre deux trains de voyageurs. Il y a eu, parmi le personnel de la ligne, quatre morts et cinq hommes grièvement blessés. Du côté des voyageurs, le nombre des morts est de sept, celui des personnes atteintes de blessures graves, de vingt.

Les deux locomotives et huit wagons sont entièrement détruits. Six wagons ont brulé.

— Le *Correspondant*, de Hambourg, dit que la nouvelle du *Wiener Tageblatt* que Jean Orth serait encore vivant est inexacte. Le vaisseau *Marguerite* a sombré; la compagnie anglaise l'archiduc Jean s'était assuré à versé 250,000 florins à la Caisse des dépôts et consignations, car la famille ne peut encore rien toucher, le testament ne pouvant être ouvert que dans trois ans.

— Il paraît qu'un complot a été formé à New-

York pour enlever les enfants de M. Georges Gould, fils du célèbre milliardaire Jay Gould, afin d'en tirer une grosse rançon. Une véritable garde de détectives entoure perpétuellement ces enfants.

On se rappelle qu'il y a quelques années des spéculateurs ingénieux dérobèrent le corps de M. Stewart, l'Aristide Boucicaut de New-York, et proposèrent à sa veuve de le lui rendre, moyennant finances. Des violations de sépultures analogues ont eu lieu en Ecosse et en Angleterre dans des vues de lucre; on se souvient de l'élèvement du cadavre du comte de Crawford et Balcarres et des tentatives faites contre le tombeau du duc de Buccleuch.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Referendum. — Quelques envois de feuilles de pétitionnement contre l'achat du Central sont parvenues à la chancellerie. Le comité central de Lucerne annonce qu'il a recueilli plus de 25,000 signatures. Le canton de Vaud fournissait hier soir 22,000 signatures. On évalue à plus de 65,000 la totalité des signatures recueillies, soit quelques milles de plus que pour le tarif des péages.

Chemins de fer. — Le *Bund* dit que les compagnies italiennes de chemins de fer, ont provoqué une entente internationale pour examiner la question de la réduction du tarif des voyageurs.

Chaudières à vapeur. — La Société suisse de propriétaires de chaudières à vapeur a pour but de combattre, par une surveillance sévère, les dangers inhérents aux générateurs à vapeur et d'arriver, en outre, à réaliser des économies dans l'entretien du matériel et dans la production et l'emploi de la vapeur.

A cet effet, l'Association tend à la disposition de ses membres un personnel technique versé dans les questions spéciales se rattachant au service des chaudières, et procède à des tournées d'inspection périodiques, en vue de renseigner les intéressés sur les défauts qui peuvent exister dans leurs installations.

La cotisation annuelle varie de 15 fr. à 30 fr. par générateur à vapeur et par installation, suivant la classe et le nombre des générateurs, et de 5 fr. à 15 fr. par chaudière à eau chaude.

Le siège de la société est à Hottingen (Zurich).

Le rapport sur l'exercice de 1890 indique, pour la Suisse, un effectif de 1888 sociétaires et de 3021 chaudières abonnées.

Le canton de Vaud figure dans ces chiffres pour 36 membres et 96 chaudières.

Le comité, composé de douze membres, a pour président M. Vogel-Bodmer, de Zurich.

Les employés sont au nombre de treize, savoir: un ingénieur chef de service et son adjoint, huit inspecteurs, un chauffeur instructeur, un caissier et un secrétaire.

Littérature immorale.

Berne, 23 septembre.

L'Association suisse contre la littérature immorale aura un congrès intercantonal les lundi 28, mardi 29 et mercredi 30 septembre, à Berne. Les séances seront publiques et gratuites.

Lundi 28 septembre, à 2 heures, au Casino, réunion des délégués pour le règlement de diverses questions administratives.

Le même jour, à 4 heures, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, discours d'ouverture par M. Naf, de Lausanne, président de l'association, puis exposé général de la situation en Suisse, par M. Ed. de Charrière, de Genève, secrétaire de l'association; enfin, rapport des délégués des sociétés cantonales.

A 7 heures, au Casino, réunion familière des délégués et des membres du congrès.

Le mardi 29 septembre, à 8 heures du matin, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville. Conférences sur le danger de la publicité et des illustrations des faits criminels ou obscènes, par M. John Cuenod; sur les dangers des représentations théâtrales dans les campagnes, par M. Paschoud, professeur de théologie, à Lausanne; sur l'influence de la littérature immorale sur la santé, par M. le Dr Speyer, et sur l'influence de la littérature immorale sur l'adolescence, par M. le professeur John Kaufmann.

A midi, dîner au Casino, puis, à 2 heures après-midi, conférences sur l'état de la législation en Suisse et les lacunes à combler, par M. le Dr Porret, avocat; sur le discernement dans le choix des lectures et l'action des bibliothèques populaires, par M. l'abbé de Remy, et sur la nécessité d'un congrès international, par M. Eugène de Dudé.

Le mercredi 30 septembre, à 8 heures du matin, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, réunion des délégués et membres du congrès, résolutions et clôture du congrès.

Le bureau du Congrès est ouvert pour les communications jusqu'au 26 septembre, à midi, 40 rue du Marché, Genève, et dès samedi 26 au soir, jusqu'à la fin du congrès, au Casino, à Berne.

M. Schenk, conseiller fédéral, a bien voulu accepter la présidence d'honneur du congrès.

NOUVELLES DES CANTONS

BERNE. — Samedi matin, une explosion de gaz a failli détruire l'école d'horlogerie de Bienne. Tout le personnel de l'école n'avait, paraît-il, pas été prévenu des réparations qu'on faisait aux conduites à gaz. Un élève ouvrit le robinet principal. Peu après, l'explosion se produisit. Un ouvrier fut jeté à bas d'une échelle et eut que des contusions sans gravité. Les dégâts matériels sont considérables; heureusement que fenêtres et portes étaient ouvertes. Le plafond est emporté, les vitres sont brisées, un lourd poêle de tôle a été déplacé. La détonation a été entendue de très loin, et le nuage de poussière qui s'est élevé a fait croire à un incendie.

— Nous avons reproduit les réflexions du *Moniteur de Rome* à propos de l'étude de M. Stockmar sur la question catholique dans le canton de Berne. L'organe du Vatican souhaitait vivement « que le » bon vouloir témoigné par le gouvernement cantonal » de Berne aboutit et portât ses fruits ».

Un ecclésiastique reproduit dans le *Jura* ces lignes du *Moniteur de Rome* et ajoute:

« Nous ne pouvons qu'applaudir à ce langage, calme et judicieux du *Moniteur de Rome*. Aussi ne comprenons-nous pas comment certains journaux peuvent faire tant de bruit à propos d'une brochure qui dénote incontestablement de la part de son auteur, d'excellentes intentions. Au lieu de s'engager dans de vaines et stériles discussions, au lieu de s'attarder à disséquer ce que M. Stockmar écrivait, comme étudiante, il y a vingt ans, on agirait, ce semble, plus sagement, en saisissant la main que le conseiller d'aujourd'hui nous tend pour nous sortir de l'impasse où nous nous trouvons depuis 1873. Le bruit ne fait pas de bien et le bien ne fait pas de bien. Il est hors de doute que dans le règlement de la question religieuse du Jura, l'autorité ecclésiastique aura son mot à dire, et dès lors, les craintes qu'on semble manifester d'un certain côté sont purement chimériques. L'Eglise et l'Etat sauront bien s'enten-

dre pour en arriver à un *modus vivendi* qui pourra satisfaire l'une et l'autre.

« Telle est la solution que le clergé et le peuple jurassiens appellent de tous leurs vœux et attendent avec confiance. »

FRIBOURG. — On lit dans le *Journal de Fribourg*:

« Le bateau à vapeur le *Cygne*, qui fait le service entre Neuchâtel et Estavayer, arrivait dimanche soir, vers six heures et demie, au moment d'un fort orage et d'une pluie torrentielle. Malgré l'heure peu avancée, il faisait nuit noire. Une bonne dame de soixante-cinq ans, négociante à Estavayer, crut se trouver en face de la passerelle; elle enjambe un banc et tombe à l'eau.

« Le capitaine du bateau H. Perriard a entendu la chute; en deux secondes il a enlevé son manteau et il se précipite dans le lac. Le port, à cet endroit, mesure trois mètres de profondeur; il parvient néanmoins à saisir la bonne dame et lui soutient la tête hors de l'eau. L'équipage tend des perches et des cordes et le sauvetage s'effectue rapidement. Grâce à sa robuste constitution, la victime en a été quitte pour un bain forcé et a même pu regagner à pied son domicile.

« Le capitaine, M. Perriard, n'en est pas à son premier acte de dévouement. Homme courageux et de sang-froid, il a déjà sauvé plus d'une vie humaine. Espérons qu'il recevra la récompense que l'Etat a coutume de décerner dans de pareilles circonstances. »

— Nous avons reproduit une note du *Vully* sur l'état de la vigne. On écrit de Morat à cet égard au *Confédéré*:

« Vous essayez de calmer les esprits pessimistes à propos de l'état du vignoble au Vully. Or, je viens de faire un tour dans les vignes, espérant pouvoir confirmer votre rapport. Hélas, je suis obligé de vous dire que les raisins sont très en retard; la quantité m'a paru petite, les grappes petites, les grains petits et encore tout verts; et à quelques grains ont été perdus, et encore change de couleur et le beau temps de ces dernières semaines a fait grand bien. Il faudrait encore trois à quatre semaines de beau temps et on pourrait alors se réjouir un peu. Le pauvre Vuilleraim a eu maintenant une vingtaine de mauvaises années qui ont ruiné en partie cette population active et sobre; les espérances qu'elle a au printemps qui presque toujours promet une bonne récolte tombent à néant par les étés froids et pluvieux. »

TESSIN. — On écrit de Lugano, le 21 septembre, au *Journal de Genève*:

« Les conservateurs du cercle de Pregassona ont tenu hier soir, à Sonvico, leur fête annuelle de tir, qui a été très animée; tout s'y est passé tranquillement. A Intragna, autre fête de tir, radicale celle-là; plusieurs jeunes gens de Minusio, qui revenaient de ce tir, armés de vétérils, en passant par Locarno, engagèrent querelle avec deux conservateurs: il s'ensuivit une furieuse bagarre, dans laquelle les coups de bâton ne furent épargnés ni d'un côté ni de l'autre. Le commissaire de Locarno réussit à séparer les combattants avant que rien de grave survint.

« Cette même nuit, après onze heures, un ouvrier italien, nommé Rizzero Castellnuovo, fut assailli dans les environs de Lugano par sept autres Italiens et blessé de nombreux coups de couteau. Il fut transporté à l'hôpital de Lugano, où il se trouve en danger de vie; la police réussit à arrêter les coupables. Dans un procès pour vol de diamants qui fut récemment à Lugano, Castellnuovo avait figuré comme un des principaux témoins à charge; on croit que les complices du voleur auront voulu venger sur lui la condamnation prononcée contre leur ami. »

NEUCHÂTEL. — Le bureau de statistique fédérale, dit la *Suisse libre*, a constaté qu'au 1^{er} décembre 1888 le canton de Neuchâtel comptait une population de fait de 109,037 âmes.

En août 1891, on a noté, d'après de plus récents recensements dans les communes, que cette population dépasse notablement le chiffre de 110,000.

En conséquence, lors du renouvellement intégral du Conseil national, en octobre 1892, notre canton aura à élire six députés au lieu de cinq et passera ainsi avant les cantons de Genève, Thurgovie et Valais, qui en ont également cinq, à moins que ces cantons aussi n'aient subi une augmentation de population leur donnant droit à un député de plus.

CANTON DE VAUD

L'exposition d'horticulture de Montreux.

L'exposition a ouvert ses portes hier matin, à 8 heures, par un temps gris et froid. Les nuages traînent très bas sur la montagne, cachant jusqu'au Kubli et aux monts de Caux. Par instants, du côté de la Savoie, les Alpes apparaissent, saupoudrées de neige jusqu'à mi-hauteur. Un grolotte sous les frêles pardiesses et la pluie tombe en petites ondées intermittentes. Ce n'est pas gai.

Heureusement, le plan de l'exposition a été si bien combiné, les allées,

se, valeur 50 fr., avec une médaille d'argent; 4^e des prix de II^e classe, valeur 30 fr., avec une médaille de bronze; 5^e des prix de III^e classe, valeur 20 fr., sans médaille; 6^e des mentions honorables, valeur 5 fr.

ARBORICULTURE

Prix de 1^{re} classe : Senf, François, pépiniériste, Villeneuve, pour conifères. De Ribeaupierre, horticulteur, Clarens, pour lauriers nobles tige. Senf, F., pépiniériste, Villeneuve, pour arbres fruitiers.

FRUITS

Grand prix d'honneur : Dupuis, Frédéric, jardinier, St-Prex, pour collection générale de fruits.

Prix d'honneur : Société des conserves alimentaires de la vallée du Rhône, pour fruits et légumes conservés. Muisier, F., pépiniériste, Puidoux (Chexbres), pour collection générale de fruits.

Prix de 1^{re} classe : Fröschli, Guillaume, horticulteur, Aigle, pour collection générale de fruits. Blanc, F., jardinier, Lausanne, pour collection de poires à couteau. Blanc, Louis, horticulteur, Vevey, pour collection générale de fruits.

Prix de 2^e classe : Beney, Jean-Louis, Vallières s/Ursins, pour fruits à cidre et à cuire. Delafontaine, F., jardinier, aux Bassets (Clarens), pour pommes. Rouiller, S., chez M. Demele, Vevey, pour poires.

Prix de 3^e classe : Pasche, Henri, horticulteur, Vevey, pour poires. Grognoz, Gabriel, agriculteur, Barier, pour fruits. Le même, pour pommes.

PLANTES POTAGÈRES

Prix d'honneur : M^{me} Westweller-Eynard, Beau lieu près Rolle (Cornu, jardinier), pour collection de légumes.

Prix de 1^{re} classe : Beney, Jn-Louis, Vallières s/Ursins, pour pommes de terre. Loertscher, Ch., chez M^{me} Couvreur, Clarens, pour collection de légumes.

Prix de 2^e classe : Vmechoud, Constant, Clarens, pour pommes de terre. Beney, Jn-Louis, Vallières s/Ursins, pour pommes de terre.

Prix de 3^e classe : Blanc-Barbey, Henri, Pully, pour choux divers. Chappuis, Ch., jardinier, Clarens, pour melons, courges, etc.

Prix d'honneur : Mollin, Charles, marchand grainier, Lyon, pour fleurs coupées.

Prix de 1^{re} classe : Ludi, horticulteur, Genève, pour oeillets. Muller, Edouard, jardinier, Tour-de-Peilz, pour mosaïque.

Prix de 2^e classe : Rivoire, père et fils, horticulteurs, Lyon, pour dahlias en fleurs coupées.

Prix de 3^e classe : Muller, Edouard, jardinier, la Tour-de-Peilz, pyramides et géraniums.

Mentions honorables : Daiz, Hri, jardinier, Ouchy, pour laitues, etc. Chappuis, Ch., jardinier à Clarens, pour choux divers.

Mentions honorables : Mollin, Ch., marchand grainier, Lyon, pour bouquets en fleurs desséchées.

Mentions honorables : Mollin, Ch., marchand grainier, Lyon, pour bouquets en fleurs desséchées.

Mentions honorables : Mollin, Ch., marchand grainier, Lyon, pour bouquets en fleurs desséchées.

Mentions honorables : Mollin, Ch., marchand grainier, Lyon, pour bouquets en fleurs desséchées.

Albert, horticulteur, Lausanne, pour plantes variées de serre chaude.

Prix d'honneur : Rouiller, Samuel, jardinier à Vevey, pour bégonias à feuillage. Schöpfer, Albert, horticulteur, Lausanne, pour adiantum. Vaucher, directeur, Ecole d'horticulture, Genève, pour orchidées.

Prix de 1^{re} classe : Pasche, Henri, en Plan-sur-Vevey, pour dracaenas. Fröschli, Guillaume, horticulteur, Aigle, pour coeleus.

Prix de 2^e classe : Schöpfer, Albert, horticulteur, Lausanne, pour bégonias zônales.

Prix de 3^e classe : Rouiller, Samuel, à Vevey, pour fuchsias; le même, pour gloxinias; le même, pour phœnix.

Mentions honorables : Morand, Louis, jardinier, Clarens, pour bégonias zônales.

Mentions honorables : Morand, Louis, jardinier, Clarens, pour bégonias zônales.

Mentions honorables : Morand, Louis, jardinier, Clarens, pour bégonias zônales.

Mentions honorables : Morand, Louis, jardinier, Clarens, pour bégonias zônales.

Mentions honorables : Morand, Louis, jardinier, Clarens, pour bégonias zônales.

Mentions honorables : Morand, Louis, jardinier, Clarens, pour bégonias zônales.

Mentions honorables : Morand, Louis, jardinier, Clarens, pour bégonias zônales.

Mentions honorables : Morand, Louis, jardinier, Clarens, pour bégonias zônales.

Mentions honorables : Morand, Louis, jardinier, Clarens, pour bégonias zônales.

Mentions honorables : Morand, Louis, jardinier, Clarens, pour bégonias zônales.

Mentions honorables : Morand, Louis, jardinier, Clarens, pour bégonias zônales.

Mentions honorables : Morand, Louis, jardinier, Clarens, pour bégonias zônales.

Mentions honorables : Morand, Louis, jardinier, Clarens, pour bégonias zônales.

Mentions honorables : Morand, Louis, jardinier, Clarens, pour bégonias zônales.

Mentions honorables : Morand, Louis, jardinier, Clarens, pour bégonias zônales.

Mentions honorables : Morand, Louis, jardinier, Clarens, pour bégonias zônales.

Mentions honorables : Morand, Louis, jardinier, Clarens, pour bégonias zônales.

Mentions honorables : Morand, Louis, jardinier, Clarens, pour bégonias zônales.

Mentions honorables : Morand, Louis, jardinier, Clarens, pour bégonias zônales.

Mentions honorables : Morand, Louis, jardinier, Clarens, pour bégonias zônales.

Mentions honorables : Morand, Louis, jardinier, Clarens, pour bégonias zônales.

Mentions honorables : Morand, Louis, jardinier, Clarens, pour bégonias zônales.

Mentions honorables : Morand, Louis, jardinier, Clarens, pour bégonias zônales.

Mentions honorables : Morand, Louis, jardinier, Clarens, pour bégonias zônales.

Mentions honorables : Morand, Louis, jardinier, Clarens, pour bégonias zônales.

marquerites. Chambaz, Marius, horticulteur, Territet, pour dahlias simples. Senf, François, pépiniériste à Villeneuve, pour oeillets et marguerites.

OBJETS SE RAPPORTANT A L'HORTICULTURE

Grand prix d'honneur : Chaudet frères, travaux de la grille et dallage en marbre.

Prix d'honneur : M^{me} des Essarts, Marie, Montreux, pour peintures fleurs des Alpes.

Prix de 1^{re} classe : Vannerie de Montiers, lot de meubles de jardins, serres, etc.

Prix de 2^e classe : Rolli, F., coutelier, Lausanne, instruments horticoles.

Prix de 3^e classe : Clavel, Francis, Lausanne, épicaé, etc.

Mentions honorables : Barot, Alexandre, Paris, volume traité de l'horticulture.

Mentions honorables : Barot, Alexandre, Paris, volume traité de l'horticulture.

Mentions honorables : Barot, Alexandre, Paris, volume traité de l'horticulture.

Mentions honorables : Barot, Alexandre, Paris, volume traité de l'horticulture.

Mentions honorables : Barot, Alexandre, Paris, volume traité de l'horticulture.

Mentions honorables : Barot, Alexandre, Paris, volume traité de l'horticulture.

Mentions honorables : Barot, Alexandre, Paris, volume traité de l'horticulture.

Mentions honorables : Barot, Alexandre, Paris, volume traité de l'horticulture.

Mentions honorables : Barot, Alexandre, Paris, volume traité de l'horticulture.

Mentions honorables : Barot, Alexandre, Paris, volume traité de l'horticulture.

Mentions honorables : Barot, Alexandre, Paris, volume traité de l'horticulture.

Mentions honorables : Barot, Alexandre, Paris, volume traité de l'horticulture.

Mentions honorables : Barot, Alexandre, Paris, volume traité de l'horticulture.

Mentions honorables : Barot, Alexandre, Paris, volume traité de l'horticulture.

Mentions honorables : Barot, Alexandre, Paris, volume traité de l'horticulture.

Mentions honorables : Barot, Alexandre, Paris, volume traité de l'horticulture.

Mentions honorables : Barot, Alexandre, Paris, volume traité de l'horticulture.

Mentions honorables : Barot, Alexandre, Paris, volume traité de l'horticulture.

Mentions honorables : Barot, Alexandre, Paris, volume traité de l'horticulture.

Mentions honorables : Barot, Alexandre, Paris, volume traité de l'horticulture.

Mentions honorables : Barot, Alexandre, Paris, volume traité de l'horticulture.

Mentions honorables : Barot, Alexandre, Paris, volume traité de l'horticulture.

Mentions honorables : Barot, Alexandre, Paris, volume traité de l'horticulture.

Mentions honorables : Barot, Alexandre, Paris, volume traité de l'horticulture.

sez concluante pour convaincre les incrédules. Il se peut fort bien que la fécondation des rameaux emprisonnés dans la cage, ait été par ce même fait empêchée ou entravée par l'enveloppe elle-même et rien n'affirme que le manque de fruits soit le résultat de l'absence d'abeilles.

Il n'est pas douteux du reste que la fécondation des fleurs à fruits puisse se faire sans les concours des abeilles. On coopère à cette fécondation en agitant légèrement l'arbre en fleurs.

Nous pensons que, quant à la végétation proprement dite, l'abeille n'exerce sur elle aucune influence. Son rôle, assez important du reste, se borne à féconder la fleur à fruit, en lui apportant le pollen de la fleur mâle.

Le rôle de l'abeille est inconscient, mais incontestable. Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner attentivement une plante de courge pendant la floraison.

Comment la fécondation s'opère-t-elle? Comment cette poussière jaune va-t-elle se placer sur le pistil de la fleur à fruit? La nature ou, si vous aimez mieux, le créateur, a fait disparaître la difficulté en donnant à l'abeille, au bourdon, l'instinct que nous leur connaissons et qui consiste à récolter sur les fleurs ce qu'elles ont de suc.

Or ce que nous pouvons si aisément constater dans la fleur de la courge, se passe exactement de même pour toutes les autres fleurs et partout où l'abeille va butiner.

LES LIVRES

CAUSERIES GÉOLOGQUES, par Aug. Jaccard, professeur de géologie à l'Académie de Neuchâtel, un vol. in-12 (3 fr.), publié par Delachaux et Niestlé à Neuchâtel.

Il y a maintenant quelque quarante ou cinquante ans que la science de la géologie a été mise en honneur en Suisse par les travaux d'Agassiz à Neuchâtel, de Studer à Berne, d'Escher à Zurich, de Gressly et de Thurmann dans le Jura, de Pietet de la Rive à Genève.

Et pourtant quel sujet d'étude plus intéressant, plus important que celui de ce troisième règne de la nature sans lequel les deux autres ne pourraient se manifester, n'existeraient pas!

Les animaux comme les plantes tirent du sol les principales substances de leur corps. Lorsqu'ils meurent ces substances retournent au sol, à la terre dont elles sont sorties.

Il n'est point nécessaire d'être géologue pour comprendre les *Causeries géologiques*; ce livre, l'auteur nous le dit, n'est point adressé aux géologues de profession, mais aux amis de la nature, aux jeunes gens de nos écoles secondaires et supérieures, aux membres du corps enseignant désireux de posséder, sur le régime minéral, des connaissances générales et l'explication de phénomènes qui se passent sous nos yeux ou qui nous sont révélés par les aspects si variés et si pittoresques de nos montagnes.

Nous n'en dirons pas davantage, persuadé que tous les amis de l'auteur voudront se procurer un livre dans lequel il a condensé toutes les données de la science qui cultive avec autant d'ardeur que de succès.

DÉPÊCHES

Bellinzona, 24 septembre. — Hier, à Locarno, un individu du nom de Giuseppe Scazziga a grièvement blessé d'un coup de fusil son parent, l'avocat Victor Scazziga.

Berlin, 24 septembre. — M. de Schlozer, ambassadeur de Prusse, retournant à Rome, rendra visite au prince-évêque Kopp à Jönnisberg et au nonce Agliardi à Munich.

Buda-Pest, 24 septembre. — Le Pest-Lyud annonce que le budget de 1892 soldera par un léger boni. Le gouvernement tiendra sa promesse de réaliser des économies tout en augmentant le traitement des fonctionnaires.

CHRONIQUE AGRICOLE

Les abeilles et la fécondation des fleurs. A propos d'un article que nous avons reproduit, il y a quelques jours, sous le titre « Un défenseur des abeilles », on écrit au *Message* :

« Contrairement à ce qu'écrivit M. Theiler, l'expérience qu'il a faite ne nous paraît pas as-

Horaires des bateaux à vapeur

Heures de passage des bateaux aux principaux ports de la côte suisse (Pour le service complet, voir les horaires.)

Table with columns: Départ de, Mat., Dir., Exp., Mat., Exp., Dir., Soir. Rows include Genève, Yvon, Rolle, Thonon, Evian, Morges, Onychy-L, Vevey, Clarens, Montreux, Chillon, Villeneuve, Bouveret, Evian D., Onychy A.

Chemin de fer de Lausanne à Ouchy.

Matin: 6.30 - 6.45 - 7 - 7.15 - 7.45 - 8 - 8.15 - 8.45 - 9.15 - 9.30 - 10.15 - 10.30 - 10.45 - 11 - 11.15 - 11.30 - 11.45 - 12 - 12.15.

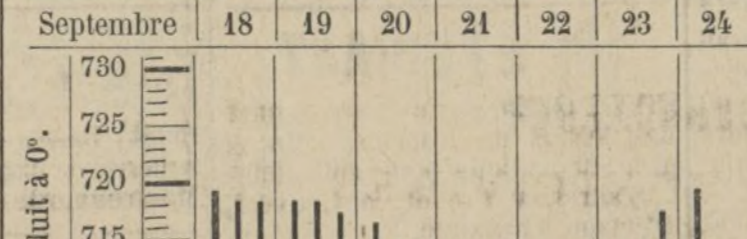
Après-midi: 1.45 - 1.55 - 2 - 2.15 - 2.30 - 2.45 - 3 - 3.15 - 3.30 - 3.45 - 4 - 4.15 - 4.30 - 4.45 - 5 - 5.15 - 5.30 - 5.45 - 6 - 6.15 - 6.45 - 7 - 7.15 - 7.30 - 7.45 - 8 - 8.30 - 8.45 - 9.15 - 9.45 - 10.15.

Observations météorologiques

DE LA STATION CENTRALE D'ESSAIS VITICOLES Champ-de-Vin: A 7 h. m., 1 h. et 9 h. s. — Alt. 555 m.; Long.: 6°38' E; Lat.: 46°31' N. — Barom.: 713; Therm.: 9°6; Hant. d'eau: 1°03.

Septembre moyenne: Baromètre 714. Thermomètre 14°5. Pluie 106 mm.

Septembre 18 19 20 21 22 23 24



Pluie: 7.45, 9.45, 8.15, 1, 4.30

Soleil: 7 h. m. Mat. NE 1 E 5 NW 1 N 3 SW 21 NW 1 E 2

7 h. s. Mat. SW 7 SW 7 W 2 SW 9 SW 26 W 10 1

9 h. s. Mat. NE 2 NW 3 SE 4 W 7 SW 23 N 1 E 2

Situation générale. Hausse du baromètre sur le NW et ouest. — Temps probable: beau, mais encore frais.

Bourse de Paris du 23 septembre 1891.

Cours de clôture (Terme). 3% Français... 96 10. Crédit foncier... 1288 75.

3% Français 91. 94 95. Crédit lyonnais... 827 50.

3% Amortiss... 97 62. Gaz parisien... 1456 35.

4 1/2% Franc. 105 87. Panama... 25 -.

Consolid. anglais. 95 -.

4% Russe 1889. 98 20. Suez... 2893 75.

5% Italien. 90 47. Lombards... 248 75.

4% Autriche or. 96 50. Autrichiens... 621 25.

5% Hongrois... 89 97. St-Franco-Algér. 45 -.

4% Etat serbe. -.-.-.-.-. Comp. nat. Esc. 543 75.

4% Extér. esp. 72 20. Comp. d'Escomp. 283 75.

3% Portugais... 38 05. Métaux... 28 75.

4 1/2% Brésil 88 -.-.-.-.-. Obligations.

5% Argentin... 330 -.-.-.-.-. 3% Chem. Andal. 330 -.

4% Turc... 47 80. 3% Cr. Égypt. 319 -.

Priorité ottom. 403 25. 3% Ch. F. Port. 184 -.

Unité d'Égypte. 491 25. 3% N-Esp. 1^{re} s. 396 -.

Banque de France. 4595 -.-.-.-.-. 3% Saragosse. 360 -.

Bourse de Genève (Service téléphonique).

23 Sept. 24 Sept. Clôture. Clôture.

3 1/2% Fédéral 1887... 102 50 - 90 -.

3% Fédéral 1890... 90 - 90 -.

5% Italien... 90 - 90 75.

Actions Jura-Simplon ordinaires... 141 25 137 50.

4% 2 ans... 145 -.

4% 2 ans... 145 -.

4% 2 ans... 145 -.

Central-Suisse... 510 -.

Nord-Est-Suisse... 510 -.

St-Gothard... 510 -.

Union-Suisse anciennes... 510 -.

Jura-Berne... 510 -.

Union financ. genevoise... 510 -.

Banque de Paris... 829 37 828 50.

Crédit lyonnais... 510 -.

Gaz de Stuttgart... 510 -.

Alpines... 510 -.

Bourse de Lausanne du 24 septembre 1891.

Demande. Offre.

Actions Banque canton. vaudoise. 708 - 709 -.

Caisse hypothécaire... 600 - 602 50.

Banque d'Escompte... 1240 -.

Société La Suisse... 665 -.

Gaz de Lausanne jouissance... 260 - 265 -.

Comp. de navigation libérée... 250 -.

Société immob. lausannoise... 97 75 98 -.

Confédération 3 1/2 1887... 510 -.

Canton de Vaud 3 1/2... 510 -.

Ville de Lausanne 4%... 507 50.

Ouest-Suisse 1856-61... 506 - 507 -.

Suisse-Occid. nouvelles... 506 - 507 -.

Emprunt de la Broye... 506 - 507 -.

Caisse hyp. vand. 3 1/2... 96 - 96 15.

On a payé: Actions Banque cantonale vaudoise 709 et 708; Caisse hypothécaire vaudoise 602.50; Obligations Suisse-Occidentale 507.50; 3 1/2% Vaudoise 98; Caisse hypothécaire vaudoise 96.40.

Banque cantonale vaudoise: escompte du papier commercial bancaire 4%.

Vienne, 24 septembre. — Le roi de Saxe est attendu à Vienne pour le 4 octobre. Il se rendra avec l'empereur à Schenbrunn et de là à des chasses en Styrie.

Vienne, 24 septembre. — Aujourd'hui a eu lieu, en grande pompe militaire, l'exhumation et le transport à Paris des restes du général français Lasalle, tombé à la bataille de Wagram.

L'ambassadeur français, plusieurs archiducs, les généraux et le ministre de la guerre assistaient à la cérémonie.

Halle, 24 septembre. — La Société des médecins et naturalistes a discuté, dans la section de médecine interne, le remède de Koch.

M. Aufrecht, conseiller sanitaire à Magdebourg, a présenté un mémoire concluant à ce que le remède de Koch est efficace dans les débuts de la phthisie et peut procurer, dans les cas avancés, une prolongation de vie.

M. Weber, professeur, admet que, prudemment administré, le remède peut avoir de bons effets au début de la maladie, mais préfère, avant d'en conseiller l'application, attendre d'ultérieures expériences.

Saint-Louis du Sénégal, 24 septembre. — On signale une nouvelle défaite des Samory. Il y a 3 indigènes tués et 21 blessés.

Londres, 24 septembre. — Dans une réunion à Saxmundham, faisant allusion au discours de M. Morley, le ministre des colonies a protesté vivement contre l'évacuation de l'Égypte, avant l'accomplissement des réformes et l'établissement d'un gouvernement stable.

On mande de Vienne au *Standard* que l'empereur Guillaume II, dinant avec l'archiduc Albrecht pendant les manœuvres, a affirmé que quand même il saurait qu'un ennemi se proposerait de l'attaquer, il ne prendrait pas la responsabilité de déclarer lui-même la guerre.

Ed. FEAR, éditeur.

Une responsabilité peu scrupuleuse

encourt quiconque, qui contre sa conviction, s'oppose à certaines institutions très utiles, qu'elles soient de nature sociale, politique, religieuse ou de n'importe quel genre, et empêche d'autres personnes d'en tirer profit. Contre de tels gens on ne saurait assez se préoccuper. Cette opposition se manifeste le plus en matière de médecine, de méthodes de guérison et de remèdes.

Malheureusement, il y a beaucoup de gens qui, malgré leur conviction, repoussent et déclarent comme sans valeur des médicaments dont l'efficacité est cependant évidente, et qui empêchent par là des malades d'obtenir leur guérison. Nous conseillons par conséquent aux malades de se tenir en garde contre ces gens sans conscience, et de recourir, selon leur propre conviction, aux remèdes dont les résultats couronnés de succès, sont la meilleure preuve de leur efficacité et qu'ils procurent la guérison.

Aucun remède ne peut énumérer autant de cures obtenues que la Warner's Safe Cure, employée contre la maladie des reins, du foie, de la bile et de l'estomac. Du reste, tout malade pourra se convaincre lui-même de l'efficacité de ce médicament en s'adressant par écrit à une ou plusieurs des personnes ci-après qui ont été guéries :

B. Weber, bazar, Kapelgasse, 7, Lucerne; Mme Dreyer-Jurini, Münsterberg, 8, Bâle; J.-H. Welli, maître imprimeur, Kreuzlingen, Thurgovie; Mlle Elisabeth Kamm, Glaris; Michael Zeller, maître, à Buch, près Auns

Le Dr EPERON

[5084] est de retour. — Consultations à Lausanne, tous les jours de 1 1/2 à 4 h. — A Vevey, le samedi de 9 h. à midi (Hôtel des Trois Rois). — A Yverdon, le mardi de 9 h. à midi (40, rue du Lac). — Consultations gratuites, lundi, mercredi, vendredi, à 5 h., au Dispensaire Central, place Pépinet.

Dr BOURGET

a repris ses consultations lundi, mercredi et vendredi de 10 1/2 à 12 h. 5153



Séance ordinaire, vendredi 25 courant, à 8 h., à l'Athénée. Récits de course. 5144

Le Concert de Mlle Millié EST RENVOYÉ

Un avis ultérieur fixera la date.

DESSIN & PEINTURE

5076. La rentrée des classes de M. Th. Bischoff aura lieu le mardi 29 septembre. S'adresser pour les renseignements rue Beau-Sejour 6, de 11 à 2 h., ou par écrit.

Vient de paraître: à la librairie

DELACHAUX & NIESTLÉ

NEUCHÂTEL

Causeries géologiques

par Aug. JACCARD professeur de géologie à l'Académie de Neuchâtel. Un vol. in-12, 3 fr. 5150

L'ESTAPETTE

est en vente

A LAUSANNE

Kiosque de St-François. Kiosque de la Palud. Kiosque de la Riponne. Bibliothèque de la Gare. M. Bassin, mag. de tabac, Grand-Pont. Mme Ammann, mag. H. Léralre, r. H. Admand. M. Krieger, papeterie, place Pépinet. M. Gutz, p. du Tunnel 3.

A AIGLE

Librairie Deladoey.

A BEX

Ch. Buffat fils.

A ECHALLENS

Librairie F. Despont.

A MORGES

M. Staub-Kuhn.

A MOUDON

Librairie Benott.

A NYON

M. Gouverneur, papeterie.

A OUCHY

Kiosque.

A PAYERNE

F. Gachet-Grivaz.

A VEVEY

M. Holl-Broyon, rue de Lausanne.

M. Lorischer & fils, rue du Lac. 219

Librairie Jacot-Guillarmod.

A YVERDON

Librairie Grandchamp. Le numéro 5 centimes.

MEDAILLE D'OR

Exposition Universelle, Anvers 1853

CHOCOLAT



SUCHARD

NEUCHÂTEL, Suisse. Médaille d'Or Exposition universelle Paris 1853.

DEMANDE

5119. Une jeune fille de famille honorable, parlant allemand, versé dans tous les travaux de bureau, demande pour le 15 octobre un emploi dans un bureau ou magasin où elle aurait l'occasion d'apprendre la langue française. Préférences modestes. Offres sous chiffre H 3083 Z, à l'agence de publicité Haasenstain & Vogler, Zurich.

ANNUAIRE D'ITALIE 1891

L'ANNUAIRE D'ITALIE, le seul ouvrage de ce genre, patronné par le Gouvernement royal, fut récompensé d'une médaille d'or aux expositions de Liverpool 1886, Buenos-Ayres 1886, Bruxelles 1888, Cologne 1889, d'un diplôme d'honneur à l'exposition de Londres 1888, et d'une médaille d'argent à l'exposition de Paris 1889.

L'ANNUAIRE D'ITALIE comprend tout ce qui existe et tout ce qui se fait en Italie. Il donne l'adresse de tous les industriels et commerçants italiens résidant en Italie et à l'étranger. Il indique les meilleures maisons industrielles et de commerce de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie.

L'ANNUAIRE D'ITALIE, relié en deux riches et splendides volumes de plus de 4000 pages et de deux millions d'adresses, coûte:

Fr. 30 après la publication; Fr. 25 en souscrivant avant la publication.

Pour souscriptions ou demandes, s'adresser aux Concessionnaires de la publicité de L'ANNUAIRE D'ITALIE

HAASENSTEIN & VOGLER AGENCE DE PUBLICITÉ LAUSANNE-GENÈVE

et ses succursales en Suisse et à l'étranger.

FOIRES DE CULLY

La Municipalité de Cully donne avis que une foire aura lieu dorénavant dans cette localité le troisième vendredi de novembre, soit cette année

le 20 novembre

prochain. — Par contre, la foire qui avait lieu en décembre est supprimée. Cully, le 22 septembre 1891. Greffe municipal.

CASINO-THÉÂTRE DE LAUSANNE

Etablissement de 1er ordre.

Le soussigné a l'avantage d'aviser le public de Lausanne et environs, ainsi que les nombreuses sociétés de cette ville, qu'à dater de demain, 25 septembre, il reprend cet établissement.

Par un service prompt et soigné et des consommations de tout 1er choix, il espère que la confiance qui jusqu'à ce jour avait été accordée à ses prédécesseurs, lui sera continuée.

Vaste salle de café au rez-de-chaussée.

Restaurant et grande salle pour banquets, fêtes de sociétés, noces, etc.

BEAU JARDIN. — TERRASSES ET VÉRANDAS

Bonne pension pour messieurs.

CUISINE SOignée

Restauration à toute heure.

TÉLÉPHONE

Ch. Cuénoud.

LIBRAIRIE H. TREMBLEY

Corraterie, 4, Genève.

- BUET, Ch. Les Savoyards chez eux et chez les autres. In-12, broché 50 cent.
BUET, Ch. La Côte de Savoie. 1 vol. in-12, broché, 2 fr.
CONSTANTIN, A. Mémoires relatifs à l'histoire littéraire de la Savoie vers 1600. Brochure in-8, 50 cent.
CONSTANTIN, A. La Muse savoisienne au XVIIe siècle. — La plaisante prononciation faite par un astrologue de Chambéry avec la moquerie savoyarde. Brochure in-8, 50 cent.
CONSTANTIN, A. La Muse savoisienne au XVIIIe siècle. Noël en patois savoyard des environs d'Annemasse. Brochure in-8, 50 cent.
CONSTANTIN, Aimé. Etymologie des mots Huguenot et Gacot. Brochure in-8, 75 cent.
CONSTANTIN, Aimé. Chansons choisies de Joseph Beaud, en patois de Rumilly, avec traduction littérale. Brochure, 50 cent.
CONSTANTIN, Aimé. J. Beaud. Recueil complet de ses chansons en patois savoyard, avec traduction littérale. In-12, broché, 2 fr.
CONSTANTIN, Aimé. J. Beaud et ses œuvres, supplément au recueil complet de ses chansons, 50 cent.
DUCIS, A. Occupations, neutralité militaire et annexions de la Savoie. In-8, broché, 3 fr.
DUCIS, A. Mémoire sur la Savoie, présenté au Cabinet de Versailles, pendant l'occupation espagnole, par M. de Bonnair. In-8, br., 1 fr. 50
FENOUILLET, F. Histoire de la ville de Styssel (Ain et Haute-Savoie), depuis son origine jusqu'à nos jours. 1 vol. in-8, br., 2 fr. 50
FRANC, Léon. Nouvelles preuves de l'indigénat des Celtes, dans le Bas-Valais, tirées de son patois, brochure in-8, 1 fr.
GAY, Hilaire. Histoire du Valais. 2 vol. in-12, 5 fr.
GAY, Hilaire. Mélanges d'histoire valaisanne. In-12, br., 1 fr. 50
Guide illustré du touriste aux Yverrons (Haute-Savoie). 1 notice sur Genève, 75 cent.
Histoire de Genève, 1er récit, 60 cent.
LES QUINZE PREMIERS SIÈCLES, Histoire de Genève, 2e récit, 75 cent.
BEZANÇON, HUGUES ET CHARLES III, Histoire de Genève, 3e récit, 75 cent.
ÉTABLISSEMENT DU PROTESTANTISME, 75 cent.
LAVOREL, J.-M. Cluses et le Faucigny. Etude historique, 2 volumes, in-8, 9 fr.
MAGNIN, Histoire de l'établissement de la réforme à Genève, in-8, broché, 16 fr.
MERCIER, J. Le Chapitre de Saint-Pierre de Genève, suivi d'un appendice sur le Chapitre de Saint-Pierre d'Annecy. 1 vol. in-8, broché, 7 fr.
Notice sur l'ancienne église du premier monastère de la Visitation d'Annecy. In-8, 1 fr.
Les ruines de Faucigny, près Bonneville (Haute-Savoie). Mémoire descriptif orné d'une planche. Brochure in-12, 75 cent.
La Zone franche de la Haute-Savoie. Brochure in-8, 25 cent.

MELROSE RÉGÉNÉRATEUR CHEVEUX.

Le MELROSE rend positivement aux cheveux gris et blancs leur couleur de première jeunesse et enlève les pellicules. En flacons de deux grandiers, six très modestes. — Chez les Coiffes, et Paris. Dépôt: 26 Rue Étienne Marcel, Paris (ci-devant 92 Bd. Sébastopol).

Se trouve à Lausanne chez M. Pouly-Steinlen, coiff. parf., 30, rue de Bourg; chez M. Louis Calame, coiff. parf., 3, rue Pépinet, et chez M. Ch. Imhoff, coiff. parf., 13, place St-François, et à Vevey chez M. Rossier, coiff. parf., 21, rue du Lac. n°587x-4507

FAIBLESSE ET ANÉMIE

pour leur guérison lire à la 3e page. 4634

TRAVAUX EN COULEUR

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE & LITHOGRAPHIQUE DE MONTREUX

Bureaux et ateliers à La Rouvenaz, en face du débarcadère.

Cet établissement, créé au commencement de mars de l'année 1889, dispose d'un matériel entièrement neuf et très complet, comprenant:

QUATRE PRESSES A IMPRIMER, DERNIER SYSTÈME

actionnées par un moteur à gaz.

TOUTES LES MACHINES AUXILIAIRES

UN IMMENSE CHOIX DE CARACTÈRES

constamment renouvelés, etc., etc.

TÉLÉPHONE

Prix modérés.

Exécution soignée.

CHROMOLITHOGRAPHIE

Etude de MM. Picot & Gautier, notaires à Genève, boulevard de Plainpalais 1.

VENTE VOLONTAIRE

aux enchères publiques sur baisse de mise à prix

d'une propriété sise à Versoix, près Genève, au bord du lac.

Le 29 septembre 1891, à 10 heures du matin, en l'étude de MM. Picot & Gautier, notaires à Genève, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'une grande et belle villa avec dépendances, eaux abondantes, grand parc, beaux ombrages, vue splendide sur le Mont-Blanc. 7333x-4946

S'adresser à MM. Picot & Gautier, notaires; à MM. de Westweller & Rigot, régisseurs, Corraterie 20, et à MM. de la Palme, notaire à Paris, rue de la Chaussée d'Antin n° 15.

MISE D'IMMEUBLES, A LUINS

Le lundi 25 septembre 1891, dès 4 heures de l'après-midi, à l'Ange communal de Luins, la Caisse hypothécaire cantonale vaudoise fera vendre aux enchères publiques les immeubles qu'elle possède dans les communes de Luins et de Grand, comprenant bâtiment ayant logements, grange écurie, cave, four, établis à porcs, hangar et place au village de Luins, 41 ares 25 m. de vignes En Maréens, 9 ares 94 m. de champs, au dit lieu, et 40 ares 32 m. de prés, En Pinrière Grand. 5333

Les conditions de mise sont déposées à la Caisse hypothécaire, à Lausanne, et au bureau du notaire Arnold Roy, à Rolle.

OIGNONS A FLEURS

Reçu de Hollande un choix magnifique d'oignons à fleurs: Jacinthes, tulipes, narcisses, crocus, renoncules, etc. Chez Albert PITTEZ aîné, horticulteur, Marheray 31, Lausanne. Envoi franco du catalogue sur demande. 5037



MÉDAILLE D'OR à l'Exposition universelle de Paris 1889. 1296

Excellent vin d'Algérie CLOS VOUGA n°8619x-6216 à Francs 60 l'hectolitre J. Bouvier

20, rue Général-Dufour, GENÈVE Echantillons sur demande.

ODONTINE DUVOISIN

Pharm. Chir. Dent. Verviers. La meilleure pâte dentifrice, dans toutes les pharmacies. 6052

UN JEUNE HOMME

(Suisse allemand) cherche place dans une maison de commerce renommée, comme voyageur, correspondant ou comptable. Premières références. S'adres. à l'agence de publicité Haasenstain & Vogler, Lausanne, sous Sc 10524 L. 5147



PASTILLES PECTORALES du Dr. ROY préparées par H. ADDOR pharmacien à Yverdon (Suisse) Guérison certaine des maladies des voies respiratoires, toux, rhumes, bronchites aig., catarrhes, etc. ESSAYEZ, VOUS JUGEREZ. En vente dans les principales pharmacies et chez les pharmaciens de la Suisse. 1 fr. 25

PARIS PENSION DE FAMILLE

[4866] située à côté du Luxembourg, tenue par une famille suisse. S'adresser à Mme Petter, rue d'Assas 104.

Avis aux parents.

5121. Une jeune fille trouverait à se placer pour le mois d'octobre dans un magasin de bonneterie où elle aurait l'occasion d'apprendre l'allemand et compléter son éducation. Très bonnes conditions. S'adresser aux initiales T6439E, à Haasenstain & Vogler, Berne.

UN JEUNE HOMME

[5127] de la Suisse allemande, âgé de 17 ans, désire pour apprendre la langue française, entrer dans une maison de commerce ou dans un hôtel ou même dans une autre bonne maison. On prendrait en place un autre garçon du même âge. S'adresser à l'agence de publicité Haasenstain & Vogler, Lausanne, sous S 10335 L.

Une bonne cuisinière

[5127] 35 ans, demande place de cuisinière ou pour tout faire dans un ménage soigné pour le 1er ou 15 octobre. Certificats à disposition. S'adres. initiales C. Y., poste restante, Granges-Morand.

MODES

5155. Une jeune fille de Lucerne, parlant français et ayant fait un bon apprentissage de modiste, cherche à se placer dans un bon atelier. Adresse: Mme Herrmann Seehof n° 9, Lucerne.

5152. Une bonne maison d'Italie cherche pour entrer de suite

UN JEUNE HOMME

connaissant si possible l'allemand et le français et ayant une bonne calligraphie. Il aurait à passer 6 mois comme volontaire et pourrait ensuite rester comme employé rétribué. S'adresser les offres sous H. 7619 X, à Haasenstain & Vogler, Genève.

UNE DEMOISELLE

instruite, allemande, parlant un peu le français, ayant de bons certificats, désire se placer auprès des enfants ou comme compagnie de voyage. S'adresser R. S., poste restante, Lausanne.

ECHANGE

5151. La famille du pasteur d'une jolie petite ville du Wurtemberg désire recevoir une jeune fille de la Suisse française. Elle y trouverait un agréable vie de famille et y recevrait des leçons d'allemand de la fille de la maison. En échange on enverrait ensuite celle-ci faire un séjour en Suisse chez les parents de cette jeune fille. Références: Prälai von Sandberger, Dekan Berg in Heilbronn, Wurtemberg. S'adresser sous Hc 7591 X, à Haasenstain & Vogler, Genève.

Jeune instituteur

[5128] Suisse allemand, ayant fait de bonnes études, cherche à se placer. Références: M. Enderis, pasteur, à Schaffhouse, ou à M. Kirchofer, professeur, à Schaffhouse.

5138. UNE PREMIÈRE FEMME DE CHAMBRE cherche place pour le mois d'octobre. S'adres. sous Hc 10493 L, agence de publicité Haasenstain & Vogler, Lausanne.

Deux demoiselles

désirent se placer, l'une comme dame de compagnie et l'autre pour donner les premières leçons à de jeunes enfants. — S'adresser, pour renseignements, à M. I. Nicole, à Bex. 5145

ON DEMANDE

[5148] à acheter d'occasion un petit coffre-fort, indiquant prix et dimensions sous G 10468 L, à l'agence de publicité Haasenstain & Vogler, Lausanne.

On demande à acheter

[5149] une bonne presse pour pâtes alimentaires. Offres sous B 4052, à Rodolphe Mosse, Zurich. n°10180z

On dem. bon comptable

et employé. Etouffes nouveauté. D. 4, poste rest., Montreux. 5148

ON DEMANDE

[5122] pour Lyon une Allemande parlant un bon allemand, sachant bien coudre et repasser, pour faire le service de femme de chambre auprès de grands enfants. Inutile de se présenter sans de sérieuses références. S'adresser à Madame Mayor, rue de Bon-Port 10, Montreux.

VENTE DE LA Propriété de la Lance.

4877. Le mercredi 30 septembre, à 3 heures après-midi, à la maison de commune, à Concise, l'héritier de M. Alfred de Pourtalès exposera en vente aux enchères publiques la Lance, ancienne Abbaye de Chartreux près Concise, au bord du lac de Neuchâtel. Belle et vaste habitation meublée. Fermes, pressoirs et dépendances. Superbes ombrages. Parc avec cours d'eau et cascade. Contenance: 102 hectares en champs, vignes, prés et forêts. Mise à prix: 300,000 fr. S'adres. à M. Alph. Wavre, notaire, à Neuchâtel, et pour visiter l'immeuble à M. Charles Jeanmonod, à Concise.

Une Allemande du Nord

[5133] parlant français et un peu anglais, désire place auprès d'une dame ou des enfants, comme première bonne, etc. S'adres. à Mlle Cahin, Villa Sussex, Pontaise, Lausanne.

Jeune bachelier

[4904] donnerait leçons ou répétitions. Accompanyerait une famille ou un monsieur seul. S'adresser E. B., poste restante, Nyon.

UN ÉTUDIANT

[5137] en théologie désire donner des leçons de français, latin et grec. Répétitions pour collégiens. S'adresser rue de la Louve 1, 1er étage, Lausanne.

Pour relieurs

5129. Un bon et actif relieur cherche une place pour le 15 octobre ou 1er novembre. Les meilleurs certificats à disposition. S'adresser les offres à A. Elsener, Neuchâtel.

UNE JEUNE FILLE

de 18 ans, au courant du service, cherche une place de femme de chambre. S'adresser à Mme Guébard, à Loney sur Morges. 5154

A LOUER

[4947] dès le 15 octobre un bel appartement, maison Heer, Mornez, premier étage, composé de 7 pièces, 2 balcons, mansarde, chambre à lessive, dépendances. Eau et gaz. Jouis-sance d'un grand jardin. Vue splendide. S'adresser chez J. HEER-TOBLER, rue St-François 20.

VENTE DE BÉTAIL

5140. Mardi 29 septembre, M. Kündig fera miser devant son domicile à YVERDON 1 taureau prime 60 vaches 10 génisses descendant de la montagne. 5140

A VENDRE

[5141] 2 tout jeunes chiens basets, de pure race. S'adres. à Repos-Cottage, 1er, Pontaise.

A vendre ou à louer

la propriété de BON SECOURS chemin des Echelettes. 5158

Présentement

[5132] rue Beau-Sejour, bel appartement au 2e étage, de 5 pièces, cuisine et dépendances. Balcons. Belle vue. Prix, 1200 fr. S'adres. à M. Alph. Vallotton, place St-François 13, Lausanne.

A LOUER

[5142] aux environs de Montreux, dans une belle position, une maison non meublée, pouvant convenir comme pension d'étrangers. S'adresser sous chiffre H 10200 L, à l'agence de publicité Haasenstain & Vogler, Lausanne.

A LOUER A VEVEY

[5063] pour le 25 décembre prochain, le magasin du bazar oriental rue d'Italie n° 22, ainsi que le 1er étage de la même maison. Par sa situation, au centre des principaux hôtels et pensions, ce magasin peut être affecté à tous genres de commerce, d'un revenu assuré. — S'adres. à M. P. Allaz, au bureau de la Recette. n°457v

Aigle.

4998. A louer appartement meublé, 7 pièces, l'eau dans la maison, jardin, belle vue. Adresser A. Z., poste restante, Aigle.

A LOUER

[5004] au centre de la ville de Neuchâtel, à proximité du marché, pour fin novembre prochain, un bon

café-restaurant

avec logement. Conditions avantageuses. Adresser les offres sous initiales H 10209 L, à l'agence de publicité Haasenstain & Vogler, Lausanne.

Pour cause de fin de bail: CAFÉ-RESTAURANT et charcuterie

sont à louer dès le 1er janvier dans une des principales villes du canton, dans la rue la plus fréquentée, au centre des affaires. Ancienne et bonne clientèle. Grande salle pour sociétés. Vaste et bonne cheminée pour fumer la viande. Cet établissement offre une position assurée à un preneur actif, intelligent et connaissant le commerce. S'adresser au notaire H. Martin, à Lausanne. 4917

HOTEL

3070. On remettrait vers la fin de l'été ou de suite, un hôtel bien situé et jouissant d'une très bonne clientèle. Revenu assuré. Occasion exceptionnelle pour une personne connaissant la tenue d'un hôtel soigné. Facilités pour le paiement du prix de cession. S'adresser à M. Allmand, notaire, Lausanne.

Pour cause de santé

[5143] à remettre à Lausanne une PENSION-FAMILLE de 12 pièces, dans une excellente position. S'adresser sous R 10494 L, à l'agence de publicité Haasenstain & Vogler, Lausanne.

Faire-part Cartes de visite Enveloppes DEUIL

sont livrés en 2 heures PAR L'IMPRIMERIE VINCENT Ruelle St-François, LAUSANNE

Mme Freeman de Blonay

M. John Freeman, M. William Freeman, M. et Mme Henry Freeman, M. et Mme Louis d'Eichthal, et leurs enfants, M. et Mme W. de Blonay ont l'honneur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur Godfrey Spencer Freeman

leur fils, frère, beau-frère, oncle et neveu, que Dieu a rappelé à Lui le 14 septembre, à Bettlach, Indes-Orientales, dans sa 11e année. Le présent avis tient lieu de faire-part. 5146